

france

Assemblée : le projet Royer en difficulté

Les députés ont continué, hier, l'examen de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, sinon dans une atmosphère de fronde, tout au moins avec un esprit très critique à l'égard du projet gouvernemental défendu par M. Jean Royer. Déjà, dans la nuit de jeudi à vendredi, le groupe socialiste avait réussi à rallier communistes, centristes et une partie importante de la majorité (notamment les Républicains indépendants), pour mettre M. Royer en minorité sur un amendement important.

Les commissions départementales, selon le texte de M. Royer, adopté par l'Assemblée, pourront décider ou non de l'implantation de grandes surfaces sur le territoire qui les concerne. M. Royer avait prévu qu'elles seraient composées pour moitié de commerçants et artisans et pour une autre moitié, de représentants des consommateurs et d'élus locaux.

L'amendement socialiste a renversé les proportions en prévoyant, à nombre égal, les élus locaux d'une part et, d'autre part, les consommateurs et les commerçants et artisans, ces derniers ne devant pas représenter plus du tiers du total des effectifs.

Hier, à nouveau, socialistes et communistes ont réussi à faire passer un amendement — contre l'avis du ministre, avec l'appui de certaines voix de la majorité et celui, pratiquement complet du groupe centriste.

C'étaient les prérogatives des communes qui étaient en jeu. Les députés ont refusé que les cahiers des charges concernant les marchés sur lesquels s'installent les forains et le prix qu'ils payent pour leurs places soient établis au niveau national.

À plusieurs reprises, au cours de la matinée, l'Assemblée a

adopté l'avis de la commission spéciale chargée d'examiner le projet contre celui du ministre du Commerce et de l'Artisanat.

Ainsi s'achève la deuxième semaine de débats en première lecture sur un projet qui devait être initialement examiné et adopté en une semaine.

Le débat reprendra jeudi 17 octobre.

LE C.I.D.U.N.A.T.I. DECIDE D'ENGAGER L'ACTION

Le CID-UNATI a publié, hier après-midi, à Toulouse, où M. Gérard Nicoud devait tenir hier soir une conférence de presse, le communiqué suivant qui déclare notamment :

« Après le vote de l'Assemblée nationale des sièges dans les Commissions d'urbanisme, le CID-UNATI décide de passer immédiatement à l'action directe. En effet, après le passage du texte du ministre du Commerce et de l'Artisanat devant l'Assemblée nationale, la Loi Royer se trouve vidée de toute substance. Encore une fois, les travailleurs indépendants sont abusés, et les promesses électorales trahies.

« Tous les Comités départementaux ont reçu l'ordre de mobiliser l'ensemble des militants du CID-UNATI et désormais l'organisation entend se faire entendre par la rue, tous les moyens de concertation étant épuisés ».

Le budget de l'Information adopté par la Commission des Finances

La commission des Finances de l'Assemblée nationale a adopté hier, sur le rapport de M. Robert André Vivien (U.D.R. - Val de Marne), les crédits du ministère de l'Information.

Elle a d'autre part, suivant les observations de M. Robert André

Le rapporteur spécial a ensuite souligné les imperfections du régime direct et indirect d'aide à la presse qui comporte pourtant 1.135 millions de F. Il a souhaité que la presse bénéficie de l'exonération totale de la taxe sur la concurrence que se livrent les

gouvernement s'engage clairement à supprimer la redevance radio pour répondre à une demande formulée par le Parlement depuis plusieurs années.

Le rapporteur a ensuite dressé le bilan de l'application du nouveau statut de l'ORTF. Il a

M. Giscard d'Estaing :

« La hausse des prix ne devrait pas dépasser 6,70 % en 1974 »

« L'évolution des prix et des rémunérations ne doit pas être en 1974 le prolongement de celle que nous avons connue cette année », a déclaré, hier, M. Giscard d'Estaing, qui présidait la Commission des comptes de la Nation.

« Je n'exclus pas, a affirmé le ministre de l'Economie et des Finances, la possibilité d'un freinage très net de la croissance économique, susceptible de peser fortement sur nos exportations. Même s'il est peu probable, c'est un risque que la politique économique ne peut se permettre d'ignorer ».

« Si le taux de croissance de la P.I.B. (production intérieure brute) marque une augmentation un peu moins forte qu'en 1973, cela ne signifie pas, a poursuivi le ministre, qu'il y ait un changement de tendance entre 1973 et 1974. La croissance se poursuivrait au même rythme qu'à la fin de 1973 ».

Evoquant, par ailleurs, les raisons de la hausse des prix, M. Giscard d'Estaing a estimé que « le facteur le plus important est l'augmentation excessive des rémunérations de toute nature qui exerce sur les prix une pression considérable ».

Affirmant que si les récentes évolutions des rémunérations

Sous
Représentation
des
Commerçants
indépendants